

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 4 novembre 2019, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux
Siège #2 - André Drouin
Siège #3 - Diane Rancourt
Siège #4 - Patrick St-Pierre
Siège #5 - Martin Boulanger

Est/sont absents:

Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

19-166

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Diane Rancourt

Et appuyé par: Gino Giroux

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 octobre 2019

3.2 - Séance extraordinaire du 22 octobre 2019

4 - ADOPTION DES COMPTES

4.1 - Dépenses et salaires d'octobre 2019

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LECTURE DU COURRIER

6.1 - Courrier d'octobre

6.2 - Domtar - Windsor - Audit d'aménagement norme FSC

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Modification à la fiche client MAPAQ

7.2 - Gestion comptable du Moulin Bernier

7.3 - Engagement de M. Jonathan Savard-Blais

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Adoption du plan de mesures d'urgence

8.2 - Autorisation d'achat de casques incendie

8.3 - Autorisation d'achat de 9 habits incendie

9 - TRANSPORT

9.1 - Engagements de crédits

9.2 - Programme d'aide à la voirie locale 2019- approbation de dépenses

9.3 - Programme d'aide à la voirie locale sur 3 ans - approbation de dépenses

9.4 - Lettre d'avis aux propriétaires de machineries utilisant nos chemins secondaires

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

12.1 - Acquisition d'un morceau de terrain portant le no de lot 6 338 048

13 - LOISIRS & CULTURE

14 - VARIA

14.1 - Proposition de courtiers immobilier

14.2 - Annulation de promesse d'achat pour le terrain no de lot 6 321 620

14.3 - Dépôt au FIMEAU

14.4 - Lecture de compteurs d'eau

14.5 - Ménage Moulin

14.6 - Toiture Hôtel de Ville

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

19-167

3.1 - Séance ordinaire du 7 octobre 2019

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

19-168

3.2 - Séance extraordinaire du 22 octobre 2019

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

19-169

4.1 - Dépenses et salaires d'octobre 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : André Drouin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 134 819,02\$ plus 15 635,85\$ en salaires pour la période 10.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance.

6 - LECTURE DU COURRIER

6.1 - Courrier d'octobre

19-170

6.2 - Domtar - Windsor - Audit d'aménagement norme FSC

ATTENDU QUE la cie Domtar - Windsor est en processus de demande d'obtention de la norme FSC;

ATTENDU QUE les parties intéressées sont appelées à transmettre leurs préoccupations ou commentaires à la firme chargée de réaliser un audit de surveillance;

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: André Drouin

QUE la Municipalité de Courcelles désire informer la firme SAI Global que nos observations sont à l'effet que l'équipement utilisé pour le transport de la matière n'est pas toujours adéquat en fonction de la voie qu'ils empruntent, entraînant des dommages à nos chemins.

ADOPTÉE

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

19-171

7.1 - Modification à la fiche client MAPAQ

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la fiche client de MAPAQ;

Il est proposé par: Martin Boulanger

Et appuyé par: Diane Rancourt

De désigner Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés. comme répondante auprès du MAPAQ.

De changer l'identification pour La Municipalité de Courcelles

ADOPTÉE

19-172

7.2 - Gestion comptable du Moulin Bernier

ATTENDU QUE la gestion du Moulin Bernier est sous la responsabilité et dans la gestion municipale depuis le 14 octobre 2019,

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: André Drouin

QUE M. Francis Bélanger, maire, ainsi que Mme Renée Mathieu, directrice générale soient dorénavant les signataires au compte folio no 503082 détenu à la Caisse des Sommets de la Beauce, deux signatures obligatoires, M. Renaud Gosselin, élu peut agir comme substitut en cas d'absence d'un des co-signataire. Également, il est convenu que la marge de crédit et la carte de crédit Solutions Libre-Affaires Visa (SLA) seront fermées. Mme Renée Mathieu sera nommée principale administratrice dans le dossier AccèsD Affaires. Les comptes actifs seront maintenus ouverts le temps nécessaire au transfert vers la Municipalité.

ADOPTÉE

19-173

7.3 - Engagement de M. Jonathan Savard-Blais

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Martin Boulanger

QUE la Municipalité retienne les services de M. Jonathan Savard-Blais pour l'entretien ménager de nos bâtiments municipaux. L'entretien hebdomadaire ainsi que le suivi des locations de salles devront être effectués.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-174

8.1 - Adoption du plan de mesures d'urgence

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Courcelles reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs,

Il est proposé par: Diane Rancourt

Appuyé par: Martin Boulanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité préparé par Mme Renée Mathieu, coordonnatrice municipale de la sécurité civile, soit adopté;

QUE Mme Renée Mathieu soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-175

8.2 - Autorisation d'achat de casques incendie

ATTENDU QUE les municipalités de La Guadeloupe, Courcelles, St-Évariste-de-Forsyth et St-Hilaire-de-Dorset gèrent en commun un service de protection contre l'incendie via une entente intermunicipale (SSI de la Haute Beauce);

ATTENDU l'adoption du plan triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce par les municipalités prenant part à l'entente;

ATTENDU QUE plusieurs casques doivent être changés;

ATTENDU QUE seulement les casques de marque Drager sont compatibles avec les appareils respiratoires de notre service incendie et qu'une seule compagnie offre ce modèle de casque;

ATTENDU la soumission déposée à la présente déterminant le prix de chaque casque, selon la grandeur, et que le Comité de sécurité incendie (CSI) recommande l'achat de cinq (5) casques pour un montant de 3 000\$ incluant les autocollants d'identification réfléchissants;

En conséquence,

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Gino Giroux

D'accepter la recommandation du CSI pour l'acquisition de cinq (5) casques.

D'autoriser la direction générale à procéder à l'acquisition des casques lors de la réception des résolutions d'acceptation des municipalités membre du SSI Haute-Beauce.

De faire parvenir cette résolution aux municipalités prenant part à l'entente.

ADOPTÉE

19-176

8.3 - Autorisation d'achat de 9 habits incendie

ATTENDU QUE les municipalités de La Guadeloupe, Courcelles, St-Évariste-de-Forsyth et St-Hilaire-de-Dorset gèrent en commun un service de protection contre l'incendie via une entente intermunicipale (SSI de la Haute Beauce);

ATTENDU QU'il est budgété au plan triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce, adopté par les municipalités prenant part à l'entente, l'acquisition de huit (8) habits de combat (17 500\$);

ATTENDU QU'il est constaté que neuf (9) habits ne répondent plus aux exigences de sécurité;

ATTENDU les soumissions déposées à la présente:

. Aréo Feu: 19 350 \$ excluant les taxes - prix fixe de 2 150\$/ habit

. L'Arsenal: 17 135\$ excluant les taxes - prix variable entre 1 815\$ et 1 945 \$ / habit ?
+ 10% pour les habits de grandeur XXXL et plus

ATTENDU QUE le prix des habits peut varier selon la grandeur (XXXL et +) et que le budget prévu risque d'être dépassé de plus ou moins 2 000\$;

ATTENDU QUE le budget adopté pour l'acquisition de casques ne sera pas entièrement utilisé soit 3 000\$ sur 7 000\$ prévu;

ATTENDU la recommandation du Comité de sécurité incendie de la Haute-Beauce (CSI);

. Acquisition de neuf (9) habits de combat

. Modification du plan triennal adopté afin de reporter les fonds disponibles à l'acquisition des casques pour l'acquisition des habits de combats;

En conséquence,

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

D'accepter la soumission de l'Arsenal

D'autoriser la modification budgétaire recommandée par le CSI de la Haute-Beauce;

D'autoriser la directrice générale de la municipalité gestionnaire à procéder à l'achat des habits lors de la réception des résolutions d'acceptation des municipalités membres du SSI;

De faire parvenir aux municipalités membres du SSI la présente résolution.

ADOPTÉE

9 - TRANSPORT

19-177

9.1 - Engagements de crédits

Il est proposé par: André Drouin

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE soit autorisée une dépense de 3 000\$ d'achat d'agrégat pour réparation de chemins, de 4 000\$ pour diesel, de 1 500\$ pour filtres et huile, de 1 200\$ pour couteaux de charrue, de 1 000\$ pour divers et "impact-air", de 1000\$ pour 2 pneus et 1 pare-brise pour le camion Ford et de 300\$ pour l'inspection SAAQ du camion Ford.

ADOPTÉE

19-178

9.2 - Programme d'aide à la voirie locale 2019- approbation de dépenses

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par: Diane Rancourt

Appuyée par: Gino Giroux

Et unanimement résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles approuve les dépenses d'un montant de 10 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

19-179

9.3 - Programme d'aide à la voirie locale sur 3 ans - approbation de dépenses

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par: Diane Rancourt

Appuyée par: Gino Giroux

Et unanimement résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

19-180

9.4 - Lettre d'avis aux propriétaires de machineries utilisant nos chemins secondaires

Il est proposé par: André Drouin

Appuyé par: Martin Boulanger

QUE La Municipalité fasse parvenir aux propriétaires de machinerie agricole ou lourde qui circulent dans nos chemins, une lettre les avisant qu'ils seront tenus responsables des bris de chaussée ou d'accotement ou des débris, boue ou autres laissés sur la chaussée.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

19-181

12.1 - Acquisition d'un morceau de terrain portant le no de lot 6 338 048

ATTENDU QUE le conseil désire faire l'acquisition d'un morceau de terrain afin de régulariser un bout de rue;

ATTENDU QUE ce bout de terrain appartient à M. André St-Pierre et que celui-ci en cède une partie à la Municipalité et l'autre partie à M. Daniel Gosselin;

Il est proposé par : André Drouin

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE le maire et la directrice soient autorisés à procéder au nom de la Municipalité à l'acquisition du terrain, identifié comme étant le not no 6 338 048. Le coût d'acquisition par la Municipalité est de 0, les frais notariés seront divisés en trois parts égal entre les parties visées.

QUE Me Yves Bouffard, notaire soit mandaté pour compléter la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS & CULTURE

14 - VARIA

14.1 - Proposition de courtiers immobilier

Aucune décision en ce sens.

19-182

14.2 - Annulation de promesse d'achat pour le terrain no de lot 6 321 620

ATTENDU QUE Mme Sandy Landry et M. Roy Gerardo Jara Chavarria nous ont fait part de leur intention de se désister de l'offre d'achat signée en date du 12 juin 2019;

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Gino Giroux

QUE l'offre d'achat présenté par Mme Sandy Landry et M. Roy Gerardo Jara Chavarria pour le terrain portant le no de lot 6 321 620 soit annulé, il est entendu que le montant déposé en fidéicommis leur sera remis tel que spécifié à l'offre d'achat.

ADOPTÉE

14.3 - Dépôt au FIMEAU

Mme Renée Mathieu, dir. gén./sec-trés. informe le conseil de la demande déposée.

14.4 - Lecture de compteurs d'eau

Désignation du responsable à l'interne

14.5 - Ménage Moulin

Information sur le suivi

14.6 - Toiture Hôtel de Ville

Information sur le suivi

19-183

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Gino Giroux

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h45

ADOPTÉE

Je, soussigné, Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.